



République Française

MAIRIE DE JOCH
66320 JOCH
04-68-05- 80-08

COMPTE RENDU

REUNION DU 08 Décembre 2025

L'an deux mille vingt- cinq le 08 Décembre à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil -a Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 L2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales . sous la présidence de Monsieur VILLELONGUE J.Pierre, Maire

Etaient présents : VILLELONGUE J.Pierre, Jean-Claude GRAULE, VILLELONGUE Jérôme, Thérèse TRABIS-GURRERA, Paulette VERDIER, ,France ARGENCE

Absent donnant procuration : Aya PIAU donnant procuration à VILLELONGUE J.Pierre

Secrétaire de séance Jean-Claude GRAULE

I- Achat GRANGE MAYNAUT virement de crédit et autorisation à signer l'acte.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Graule. Lequel dit qu'il convient d'apporter quelques explications sur la tenue de ce conseil alors que le précédent a eu lieu il y a peu (25/11/2025)

- Il donne lecture de la délibération du 11 mars 2025 par laquelle le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de faire une offre pour l'achat de la grange de la succession Maynaut.

Le conseil municipal avait fixé le montant de cette offre à 20 000 €.

- Lors de l'établissement du budget 2025, il avait été notifié au compte 2132 (opération d'investissement : Grange Maynaut) les sommes suivantes :
22 422 € achat de la bâtie et frais notariés
2 000 € pour études éventuelles concernant l'aménagement futur de cette grange.
Soit un total de 24 422 € inscrit au budget 2025.

- Fin novembre.

N'ayant aucune nouvelle de l'étude de Maître Marty, notaire à Vinça, chargé de la succession de Monsieur Maynaut et par conséquent de l'achat par la commune de ladite grange (M^e Marty nous ayant simplement signifié que la succession de M. Maynaut prendrait du temps), le conseil a délibéré le 25 novembre dernier pour basculer des crédits de cette opération d'investissement vers un autre programme (études pour la future rénovation de la salle des fêtes) soit un transfert de 15 000 €.

- Or le 2 décembre 2025, nous avons reçu en mairie un mail de Maître Marty nous signifiant que la signature de l'acte pourrait se faire avant la fin de l'année.
- L'achat de la grange étant fixé de 20 000 € , les frais notariés estimés à 1850 € il convient d'abonner le compte 2132 opération 104 des crédits nécessaires



République Française

MAIRIE DE JOCH
66320 JOCH
04-68-05- 80-08

Par ailleurs, le Conseil Départemental a alloué à la commune une subvention de 22 102 € pour l'opération des travaux du Castell (sécurisation et mise en valeur du patrimoine, parcelle Erviel). Cette subvention est intervenue bien après le vote du budget 2025 et n'a donc pas été inscrite au dit budget.

Il est donc demandé l'accord du conseil municipal pour procéder aux ouvertures de crédit budgétaire suivantes

Recette sécurisation et mise en valeur du patrimoine vestige El castell avec aménagement de placette

1323 opération 103 22 102.00 €

Dépense Achat Grange succession MAYNAUT

2132 opération 104 15 000.00 €

Le conseil accepte à l'unanimité l'ouverture des crédits susmentionnés.

Il-M. le Maire fait part d'un courrier adressé par le Lycée agricole Joseph Sauvy .M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour cette demande.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour .

Le Lycée demande un soutien financier pour un voyage scolaire à Barcelone .
Monsieur Graule lit la lettre adressée à M. le maire par les professeurs (courrier ci-joint).
Une de leurs élèves est domiciliée dans notre commune. Le voyage coûte 250 €.

Le conseil à l'unanimité décide d'une participation de 50 € pour soutenir ce projet pédagogique.

Questions diverses.

- M. le Maire fait part d'une lettre de Madame Piau conseillère municipale dont la copie est ici jointe.
- M. le maire fait par d'un courrier du collège Pierre Fouché d'Ille sur Têt. Les professeurs et le principal du collège nous remercient d'avoir participer, par un don, au Cross des élèves organisé fin octobre (La commune avait offert deux trophées).

La séance est levée à 18h20

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**
 Département des P.O.
 Arrondissement de Prades
**COMMUNE
DE JOCH**
Siège :
 66320 JOCH
 04.68.05-80-08

DATE DE LA convocation
02/12/2025

Nombre de membres en exercice : 07

Présents : 06

Votants : 07

Pour : 07
contre : 0
Abstentions: 00
Pouvoirs : 01

**OBJET : OUVERTURE
DE CREDITS POUR
L'ACHAT DE LA
GRANGE DE LA
SUCCESSION
MAYNAUT-
AUTORISATION
SIGNER L'ACTE**

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE JOCH**
Séance du 08 Décembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 066-216600890-20251208-2025D42-DE



L'an deux mille vingt- cinq le **08 Décembre** à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil -a Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 L2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales . sous la présidence de Monsieur VILLELONGUE J.Pierre, Maire

Etaient présents : VILLELONGUE J.Pierre, Jean-Claude GRAULE, VILLELONGUE Jérôme, Thérèse TRABIS-GURRERA, Paulette VERDIER, France ARGENCE

Absent donnant procuration : Aya PIAU donnant procuration à VILLELONGUE J.Pierre

Secrétaire de séance Jean-Claude GRAULE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Claude GRAULE, 1^{er} adjoint

En préambule

Le 1^{er} adjoint évoque la délibération prise en date du 13 Mars 2025 concernant le projet d'achat de la grange de la succession MAYNAUT.

Il explique que les crédits nécessaires avaient été votés au budget 2025 mais qu'une délibération modificative a été prise en cours d'année pour basculer les crédits sur un autre programme et ce, puisque nous n'avions aucun retour de la notaire qui nous avait informés que la succession prendrait du temps à être réglée. Il annonce précisément tous les mouvements de crédits qui ont été opérés sur l'opération 104 « GRANGE MAYNAUT ».

La situation vient de se débloquer et la notaire nous informe que l'acte pourrait être signé avant la fin de l'année.

Par ailleurs, le 1^{er} adjoint informe l'assemblée que le Conseil Départemental a alloué une subvention de 22 102.00 euros pour l'opération « *Acquisition du vestige de l'ancien château de Joch pour la sécurisation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine ancestral avec l'aménagement d'une placette au Castell* ».

La notification de ladite subvention étant intervenue après le vote du budget le montant de cette recette n'avait évidemment pas été inscrit au budget 2025.

Il est donc proposé de voter les ouvertures de crédits suivants

Recette	
1323 opération 103	22 102.00 €
Dépense	
2132 opération 104	15 000.00 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et une voix par procuration

Compte -tenu qu'il convient de finaliser l'achat de la grange cadastrée B59 appartenant à la succession MAYNAUT

APPROUVE les ouvertures de crédits proposées à savoir

Recette	
1323 opération 103	22 102.00 €
Dépense	
2132 opération 104	15 000.00 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 066-216600890-20251208-2025D42-DE

Berger
Levrault

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tout autre document utile
à la finalisation de l'acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme



**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

Département des P.O.
Arrondissement de Prades
**COMMUNE
DE JOCH**
Siège :
66320 JOCH
 04.68.05-80-08

DATE DE LA convocation
02/12/2025

**Nombre de membres
en exercice : 07**

Présents : 06

Votants : 07

*Pour : 07
contre : 0
Abstentions: 00
Pouvoirs : 01*

**OBJET : DEMANDE
DE SUBVENTION
POUR SORTIE
CULTURELLE DU
LYCEE DE
VILLELONGUE DELS
MONTS**

**REGISTRE DES
DU CONSEIL
COMMUN**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

Bescher Levraud

ID : 066-216600890-20251208-2025D43-DE

Séance du 08 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le **08 Décembre** à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil -a Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 L2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales . sous la présidence de Monsieur VILLELONGUE J.Pierre, Maire

Etaient présents : VILLELONGUE J.Pierre, Jean-Claude GRAULE, VILLELONGUE Jérôme, Thérèse TRABIS-GURRERA, Paulette VERDIER, France ARGENCE

Absent donnant procuration : Ayà PIAU donnant procuration à VILLELONGUE J.Pierre

Secrétaire de séance Jean-Claude GRAULE

Monsieur le Maire demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour, il s'agit de la demande faite par courrier par le lycée de VILLELONGUE DELS MONTS pour une participation financière pour un voyage culturel.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Jean Claude GRAULE, 1^{er} adjoint lequel donne lecture du courrier de demande de subvention que nous venons de recevoir de la part du Lycée technique polyvalent de VILLELONGUE DELS MONTS.

En effet, le lycée prévoit une sortie scolaire en février 2026 avec un coût de 250.00 € par enfant. Une élève de la commune est concernée par cette sortie .

Le 1^{er} adjoint et le Maire demandent à l'assemblée si une participation peut être envisagée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et une voix par procuration

DECIDE d'allouer une participation de 50.00 € pour ladite sortie scolaire

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Grat

Le Maire
JP VILLELONGUE



MAIRIE DE JOCH
DU PYRÉNÉES ORIENTALES